



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de fermer, pour des raisons de sécurité, le petit pont du haut de la route de La Frasse au trafic motorisé et d'en laisser l'usage uniquement à la mobilité douce pour une durée indéterminée.

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Gazeau Patrick et Schopfer Barbara, La Tour : Pose de 4 vélux sur le toit de la grange du bâtiment ECA No 109 (parcelle RF No 79).
 - Schopfer John, Le Village Derrière : Rénovation de l'appartement de 3 pièces et installation d'une pompe à chaleur (parcelle RF No 430).

- d'autoriser :
 - Piguet Caroline et Tribot Cécile, Les Riz : Abattage d'un épicéa fragilisé devenu dangereux, ainsi que d'un noyer malade, sur la parcelle RF No 711.
 - Berdoz Rocquin Madeleine, La Frasse : Changement de fenêtres de la façade « Sud » du chalet (parcelle RF No 137).
 - Marmillod Jean Samuel Derrière l'Eglise : Réfection du toit du rural ECA No 69 (parcelle RF No 213).
 - Marmillod Jean Samuel, En Franière : Réfection partielle du hangar ECA No 244 (parcelle RF No 304).